Cadre réservé au Pôle emploi 1769 *			
RECEPTION	LIQUIDATION	MISE EN INSTANCE	
			F



Votre contact en direct

056celine.belveaux@pole-emploi.net

C56/ID020/KCDA

M. DJAKNOUN ABDEL ESCALIER 19 ETAGE 6 BATIMENT 18 8 RUE DE LA PETITE ARCHE 75016 PARIS 16

Références à rappeler

numéro identifiant 5478279B numéro de dossier 972 numéro d'action 99

**KCDA** 

PARIS, le 26 décembre 2019

Objet : Demande d'Allocation de Solidarité Spécifique (ASS)

Date prévue de fin d'indemnisation : 24/01/2020 Date de fin de contrat de travail : 31/07/2015

Monsieur,

Vous avez atteint ou vous allez atteindre le terme de vos droits aux allocations de l'assurance chômage. Si vous êtes inscrit comme demandeur d'emploi, remplissez la demande et adressez-la par courrier au pôle emploi de votre domicile (adresse en bas de page).

A REMPLIR PAR LE DEMANDEUR*				
☐ M. ☐ Mme ☐ MIle Nom de naissance ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐				
Nom d'usage (nom d'épouse, etc.)   _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _				
Prénom     à				
N° Sécurité sociale (NIR)   _ _ _ _ _ _ _  Nationalité				
☐ Marié   ☐ Partenaire PACS   ☐ Concubin   ☐ Célibataire				
□ Veuf    □ Séparé/Divorcé    Enfants à charge   _   _				
Adresse : N°  _ _ _  rue, bld, av  _ _ _				
(bât., esc.)				
Tél. (facultatif)   _				
Email (facultatif) :@				
Acceptez-vous de recevoir de Pôle emploi ? des SMS Oui Non des e-mails : Oui Non				

\* Sauf indication contraire, les réponses aux questions contenues dans ce document sont obligatoires.

Les données à caractère personnel collectées dans ce formulaire sont destinées à l'étude de vos droits au titre de l'allocation de solidarité spécifique. Elles sont mises à disposition dans le dossier dématérialisé vous concernant, dénommé DUDE. Elles sont communiquées à d'autres organismes de protection sociale ou concourant à votre reclassement. Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des informations qui vous concernent auprès de Pôle emploi, conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Le droit d'opposition ne s'applique pas à la collecte de ces données.

POLE EMPLOI ILE-DE-FRANCE
Adresse de correspondance

# A remplir par le demandeur : 5478279B

# **VOTRE ACTIVITE PROFESSIONNELLE**

L'Allocation de Solidarité Spécifique n'est attribuée qu'aux personnes justifiant d'une activité professionnelle salariée (1) d'au moins cinq ans dans les dix ans précédant la fin de leur dernier contrat ou de périodes

assimilées. (art. R. 5423-1, 1° du code du t	ravail).					
Combien d'années avez-vous travaillé c Joignez une photocopie des certificats de t						
Situations assimilées à des périodes de	travail:		(joi	ndre photocopies	s des justif	icatifs*)
Si vous vous êtes trouvé dans l'une de ce travail, indiquez les dates :	es situations	s dans le	s 10 ans	précédant la fin	de votre d	ontrat de
Période(s) de prise en charge par la Sociale ou par la Mutualité Sociale Agrico des indemnités journalières :				Au		
Période(s) de Formation Professionnelle		Du		Au		
Période(s) de Service National ou de volontariat au sens du code du Service National :		Du		Au	Au	
Période(s) de Service National effectué à l'étranger par une personne ayant la double nationalité (sous réserve de l'existence d'une Convention de réciprocité entre Etats):  Période(s) d'assistance à un handicapé dont l'état nécessitait l'aide d'une tierce personne justifiant l'attribution de l'allocation compensatrice:		Du		Au		
		Du		Au		
Vous êtes père ou mère de famille						
SI VOUS AVEZ UN OU PLUSIEURS ENFANTS, INDIQUEZ-LE ICI.	Nombre	Dat	tes de			
Indiquez, le cas échéant, si vous avez interrompu votre activité salariée pour élever vos enfants.	d'enfants		ssance	Périodes d'interi	uption de	l'activité
Enfant(s) encore à charge (au moment de la demande)				Du Du	Au Au	
Enfant(s) élévé(s) pendant au moins 9 ans avant le 16ème anniversaire et à la				Du	Au	
charge de l'intéressé ou du conjoint pendant ces 9 ans				Du	Au	
Avez-vous obtenu un congé parental d'é enfants ? OUI NON	education ( Si oui, nom				il) pour él	ever vos
Durée effective du congé parental :  DU   _           AU     _   DU                    AU     _	_ _	 				
* Pôle emploi se réserve la possibilité	de vous	demande	er à tout	moment l'origin	nal des ju	ıstificatifs

- (1) préciser éventuellement s'il s'agit d'emplois de dirigeant mandataire de société commerciale ou civile (P.D.G, Directeur Général, Gérant, etc.) d'activités commerciales ou artisanales, ou de l'exercice de professions libérales ou encore d'emplois effectués dans des sociétés dans lesquelles vous avez la qualité d'associé ou d'actionnaire.

## A remplir par le demandeur : 5478279B

#### **VOS RESSOURCES**

L'Allocation de Solidarité Spécifique n'est versée que si les RESSOURCES de l'intéressé (ou du couple) sont INFERIEURES A UN PLAFOND fixé par décret. (art. R. 5423-1-3° du code du travail) :

- Pour une personne seule 70 x le montant de l'allocation journalière de solidarité spécifique
- Pour un couple 110 x le montant de l'allocation journalière de solidarité spécifique

## LA DETERMINATION DES RESSOURCES

- Il vous appartient d'indiquer ci-dessous le montant des ressources perçues par vous-même et votre conjoint, ou du partenaire auquel vous êtes lié par un Pacte Civil de Solidarité (PACS) ou de votre concubin(e) (de sexe différent ou de même sexe).
- Vous devez prendre en compte tous les revenus à déclarer à l'administration fiscale au titre de l'impôt sur le revenu, (sauf ceux correspondant aux parties hachurées) SANS PRATIQUER AUCUN ABATTEMENT NI DEDUCTION.
- Les prestations familiales n'ont donc pas à être mentionnées.
- Les revenus perçus à l'étranger doivent être mentionnés, comme s'ils avaient été perçus en France, de même que ceux versés par une organisation internationale.

# LES JUSTIFICATIFS DES RESSOURCES

Pour permettre l'instruction de votre dossier par Pôle emploi, toute demande doit être accompagnée de la copie de votre **dernier avis d'impôt sur le revenu**, ainsi que, le cas échéant, de celui de votre conjoint, ou du partenaire auquel vous êtes lié par un Pacte Civil de Solidarité (PACS) ou de votre concubin(e) (de sexe différent ou de même sexe).

Veuillez déclarer ci-dessous les ressources\* perçues au cours des 12 derniers mois civils entiers précédant le :

24 janvier 2020

	A. Vous-même Sommes perçues (en euros)	B. Votre conjoint** Sommes perçues (en euros)	C. Réservé à Pôle emploi
1- Traitements et salaires (1) (y compris avantages en nature et primes diverses)			
2- Revenus et plus-values des professions non-salariées (artisan, commerçant, etc.) (1) (2)			
3- Indemnités journalières de sécurité sociale			
4- Rémunération de stage et allocations de chômage			
5- Pensions (y compris pensions alimentaires et pension d'invalidité), préretraites, retraites (y compris retraites militaires) directes ou de réversion et rentes directes ou de réversion			
6- Autres ressources (précisez : revenus des valeurs et capitaux mobiliers, revenus fonciers, plus-values et gains divers, etc.)			
7- Pension alimentaire ou prestation compensatoire versée, fiscalement déductible			
TOTAL	€ Réservé à Pôle emploi €		€

\*\*Votre conjoint, partenaire PACS ou concubin(e) de sexe différent ou de même sexe.

correspondants.

- (1) Ne remplissez cette case que si vous exercez actuellement une activité professionnelle réduite tout en continuant à percevoir vos allocations de chômage.
- (2) Si votre conjoint\*\* est dirigeant ou créateur d'une micro-entreprise, c'est son revenu fiscal net après abattement qui doit être déclaré.
- (3) Si cette activité est simplement suspendue, pour cause de maladie par exemple, vous devez cocher la case oui.

## A remplir par le demandeur : 5478279B

Etes-vous titulaire d'une pension d'invalidi Si OUI, de quelle catégorie ? □ 1	té ? □2 □3	□oui	□NON
Percevez-vous le Revenu Minimum d'Inse	ertion ou le Reven	u de Solidarité Ad □OUI	tive ?
Si OUI, depuis quelle date ?  Si NON, avez-vous déposé une demande ?	(Joignez la		
<ul> <li>Avez-vous perçu le complément de libre d' d'Education) depuis moins de trois ans ?</li> <li>OUI</li> <li>A temps plein</li> <li>NON</li> </ul>	temps partiel	,	
Si OUI, pendant quelle période ?	(Joignez	la décision d'attrib	oution)
<ul> <li>Percevez-vous l'Allocation aux Adultes Ha Si OUI, merci de nous fournir le justificatif d'att</li> </ul>		☐OUI (avec date d'effet	☐ NON et montant)
Percevez-vous l'Allocation de Présence P	arentale?	OUI	□NON
<ul> <li>Je soussigné, certifie :</li> <li>Que je n'exerce plus d'activité professionn</li> <li>En cas d'emplois multiples, que j'ai perdu</li> <li>Que je ne suis pas pris en charge par la S indemnités journalières.</li> <li>Que j'aviserai immédiatement Pôle emplo salariée ou non, et que je les informerai de suite de maladie, d'accident, d'invalidité, et</li> </ul>	tous mes emplois écurité Sociale ou i si je reprends un e tout changemen		onnelle, qu'elle soit
Je certifie sur l'honneur l'exactitude des rens déclaration inexacte ou d'omission, je serai pa du travail et de l'exclusion du bénéfice du re code du travail). Par ailleurs, afin d'éviter l'inte immédiatement Pôle emploi de tout changeme	assible des sancti evenu de remplac rruption prolongée	ons prévues à l'a ement (art. L. 54	rticle L. 5429-1 du code 26-2 et R. 5426-3,3° du
SIGNATURE OBLIGATOIRE DU DEMANDEL	JR	Α	,
		Le	Certifié exact

ARTICLE L. 5429-1 DU CODE DU TRAVAIL: « Sous réserve de la constitution éventuelle du délit d'escroquerie défini et sanctionné aux articles 313-1 et 313-3 du code pénal, le fait de bénéficier ou de tenter de bénéficier frauduleusement des allocations d'aide aux travailleurs privés d'emploi définies au présent livre, y compris la prime forfaitaire instituée par l'article L. 5425-3, est puni d'une amende de 4 000 euros. Le fait de faire obtenir frauduleusement ou de tenter de faire obtenir frauduleusement les allocations (....) est puni de la même peine. »

ARTICLE L. 5426-2 DU CODE DU TRAVAIL : « Le revenu de remplacement est supprimé ou réduit par l'autorité administrative dans les cas mentionnés aux 1° à 3° de l'article L. 5412-1 et à l'article L. 5412-2. Il est également supprimé en cas de fraude ou de fausse déclaration. Les sommes indûment perçues donnent lieu à remboursement. »

ARTICLE R. 5426-3 DU CODE DU TRAVAIL : « Le préfet supprime le revenu de remplacement mentionné à l'article L. 5421-1, de manière temporaire ou définitive, ou en réduit le montant, selon les modalités suivantes :

3° En cas de d'absence de déclaration ou de déclaration mensongère du demandeur d'emploi, faite en vue de percevoir indûment le revenu de remplacement, il supprime ce revenu de façon définitive. Toutefois, lorsque ce manquement est lié à une activité non déclarée d'une durée très brève, le revenu de remplacement est supprimé pour une durée de deux à six mois. »

ATTENTION : Un renseignement manquant ou incomplet, l'absence d'une seule des pièces nécessaires, risquent de retarder considérablement le paiement de vos allocations. En cas de correspondance, Pôle emploi ne bénéficie pas de la franchise postale.

Cadre réservé au Pôle emploi
Selon ses déclarations l'intéressé totalise années d'activité salariée.